

Nouveau lycée

La demande de permis de construire a été faite le 15 mai dernier, la DATUH (*) a émis un avis favorable, nous devrions obtenir le permis avant fin septembre.

La « 1^{ère} pierre » a été posée pendant les grandes vacances avec le lancement de la construction du mur ouest du futur lycée (mur mitoyen avec le 5^{ème} RIAOM), financé sur les fonds du LFD.

Lors de la réunion qui s'est tenue au siège de l'AEFE mi-juillet, le cabinet d'architectes Richard+Schoeller a remis le dossier finalisé de la phase de conception détaillée du projet (dossier PRO).

Le budget estimatif (qui tient compte des prescriptions de sûreté émises par l'AEFE) a été fourni fin juillet.

Une proposition de règlement pour la sélection des entreprises de construction (rédaction des pièces de marché) a été établie en août.

Ces documents seront présentés au conseil d'administration prévu d'ici fin septembre.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est en cours d'élaboration.

L'appel d'offres de construction sera lancé en octobre.

* (Direction de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat)

Pré-rentrée des professeurs ce lundi

Les 180 personnels du LFD se réuniront lundi au CDI pour la « grand-messe » de pré-rentrée, suivie des réunions pédagogiques pour l'organisation des projets, les emplois du temps, les responsabilités diverses.

16 enseignants sur 100 sont nouveaux (rotation presque deux fois moins importante que l'an dernier).

Un point du directeur administratif et financier

Les commandes de matériels de laboratoire et de carnets de liaison ont été livrées.

La commande des fournitures du primaire est en cours de livraison. Les dédouanements sont gérés par les sociétés Marill et Massida.

20 ordinateurs neufs ont été installés dans toutes les classes de CM1 et CM2 (2 par classe).

Liste de travaux réalisés depuis fin juin :

- sécurité et sûreté :
 - renforcement des fermetures des portes des vestiaires du gymnase (côté primaire et côté secondaire site Kessel) et délimitation de zones de sécurité ;
 - révision générale des deux générateurs électriques (Kessel) ;
 - mise en conformité électrique des laboratoires 1 et 2 ;
- réfection d'un faux plafond du laboratoire 4 (Kessel) ;
- entretien des climatiseurs de toutes les classes ;
- peinture des murs mitoyens des salles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (Kessel) ;
- installation d'un ballon suppresseur de 350 litres pour l'alimentation en eau de l'ensemble du site (Dolto) ;
- installation de 8 climatiseurs neufs (Dolto) ;
- réfection du faux plafond du dortoir (Dolto) ;
- réparation des filets anti-chaueur (Dolto).

Jean-Philippe Paulino

Ecolages - réinscriptions - Inscriptions

Les élèves dont les parents ne sont pas à jour de leurs paiements (3^{ème} appel des ecolages pour 2018-19, réinscriptions, inscriptions...) ne figureront pas sur les listes de la rentrée.

A ce jour, 20 élèves sur environ 1450 ne pourront pas figurer mardi sur les listes pour retard de paiement de ces frais.

Horaires des classes du Secondaire

Sur le site Internet du LFD, page d'accueil « Espace parents », onglet « Horaires des classes ».

Bonne rentrée à tous !



Prérentrée des professeurs lundi 2 septembre

Pour les professeurs, la rentrée aura lieu lundi 2 septembre à 7h30.

**Horaires de rentrée des élèves en septembre
 (le jour de la rentrée des élèves est le mardi 3 septembre)**

Maternelle		
Petite section (PS)	Mardi 3 et mercredi 4 sept.	10h45
Moyenne section (MS)	Mercredi 4 sept.	8h45
Grande section (GS)	Mercredi 4 sept.	7h45
Elémentaire		
CP	Mardi 3 sept.	10h
CE1	Mardi 3 sept.	9h30
CE2	Mardi 3 sept.	9h
CM1 (site Kessel)	Mardi 3 sept.	8h
CM2 (site Kessel)	Mardi 3 sept.	7h30
Collège et lycée (*)		
6 ^{ème}	Mardi 3 sept.	7h30
5 ^{ème}	Mardi 3 sept.	8h30
4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Mardi 3 sept.	9h30
2 ^{nde} - 1 ^{ère} et Terminale	Mardi 3 sept.	10h30

(*) Après leur rentrée aux horaires ci-dessus les élèves du secondaire auront cours selon leur emploi du temps normal (y compris l'après-midi selon les classes)

Emploi du temps des élèves du Secondaire ce mardi

Tous les élèves (collège et lycée) seront pris en charge le mardi 3 septembre jusqu'à 12h30.

Les emplois du temps seront distribués aux élèves le matin, pour remise aux parents à l'heure du déjeuner.

Les élèves n'ont pas cours les mardis après-midi.

Les mardis après-midi seront réservés aux devoirs surveillés des élèves de Terminale.

Calendrier scolaire 2019-2020

Il est en ligne sur le site Internet du LFD, onglet « Espace parents », rubrique « Calendriers » (menu à gauche).

Manuels et fournitures scolaires

Les listes sont en ligne sur le site Internet du LFD, onglet « Espace parents », rubrique « Fournitures et manuels » (menu à gauche).

Sécurité et sûreté des élèves (base de données Eduka)

Comme son nom l'indique, le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un dispositif de mise en sûreté des élèves et des personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur ou d'attentat/intrusion.

Dès la rentrée, l'AEFE exige les listes des élèves avec les coordonnées précises des familles car la première condition pour que le PPMS soit opérationnel est de pouvoir joindre les parents le plus rapidement possible en cas de danger.

Au LFD, il reste encore du progrès à faire car 20% des élèves n'ont pas de fiche correctement complétée (c'est beaucoup trop).

S'agissant des nouveaux, il est impératif que les parents enregistrent leurs (nouvelles) coordonnées à Djibouti dans Eduka. Cette application constitue un des outils du PPMS.

Bourse aux livres pour le secondaire

Elle aura lieu mardi 3 septembre à 15h en salle de permanence (près de la Vie scolaire).

Le nouveau régime de sortie des élèves du Secondaire

Le conseil d'établissement réuni le 16 juin dernier a décidé de modifier le règlement intérieur du LFD pour inciter les élèves à augmenter leur temps de travail personnel (*leçons, devoirs*) et renforcer leur sécurité.

Entrées – Sorties – Horaires

2.5. Régime des sorties en cours de journée :

2.5.1. Elèves scolarisés en classes de Collège :

Les collégiens circulant par leurs propres moyens (à pied, en vélo ou en véhicule privé) peuvent quitter l'établissement à la fin des cours prévus dans leur emploi du temps, sauf demande expresse des parents.

En cas d'absence imprévue (information reçue durant la demi-journée) du professeur en fin de demi-journée, les collégiens ne sont pas autorisés à quitter l'établissement. Exceptionnellement, les responsables légaux peuvent venir chercher leur enfant, après avoir signé une décharge disponible au Service Vie Scolaire, autoriser leur enfant à quitter l'établissement après avoir informé par courrier électronique le service Vie Scolaire du LFD, exclusivement à l'adresse viescolairelfd2018@gmail.com.

2.5.2. Elèves scolarisés en classe de Lycée :

Les lycéens peuvent quitter l'établissement en dehors des heures des cours (récréations, absences de professeurs, heures creuses) s'ils en ont été autorisés par leur responsable légal lors de l'inscription annuelle dans l'établissement.

2.5.3. Transports, abords, et départs en cours de journée :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les élèves du LFD ne sont pas autorisés à stationner devant l'établissement. Le départ de chaque élève doit correspondre avec son retour au domicile.

En conséquence, les élèves de collège circulant par leurs propres moyens (à pied, en vélo ou en voiture particulière) quittent l'établissement pour rentrer sans délai à leur domicile. Les élèves de collège se déplaçant en bus scolaire ne quittent l'établissement que lorsqu'un transport scolaire est disponible.

Les élèves de Lycée ne doivent en aucun cas stationner aux abords de l'établissement lors des heures libres.

Les parents (ou un tiers s'il est autorisé par eux) venant chercher un élève avant la sortie officielle prévue à son emploi du temps doivent signer le cahier de décharge tenu au bureau de la Vie scolaire.

Tout carnet de correspondance perdu doit être remplacé le lendemain par un nouveau carnet de correspondance acheté à l'Intendance.

Assurances médicales et de responsabilité civile

Chaque élève doit être couvert par une assurance maladie (ou une couverture médicale).

Lorsqu'un élève est malade ou blessé, il doit pouvoir être pris en charge par un hôpital ou une structure médicale qui prend en compte l'assurance maladie de la famille, cette dernière ayant à couvrir les frais.

Certains élèves ne sont pas couverts au titre d'une assurance maladie (même par la CNSS), ce qui peut être grave compte tenu du coût des soins.

Bourses scolaires de l'Aefe

(élèves de nationalité française)

La seconde campagne est ouverte du dimanche 25 août au mercredi 25 septembre.

Elle concerne les familles nouvellement arrivées à Djibouti et celles qui connaissent un changement de situation depuis la tenue de la première commission.

Le dépôt des demandes se fait à la section consulaire uniquement, au service des affaires sociales, du dimanche au jeudi de 8h à 11h sans rendez-vous et le lundi, mardi et mercredi de 15h à 17h sur rendez-vous.

Les dossiers déposés hors délai ou incomplets seront règlementairement rejetés.

Le dossier de demande est téléchargeable sur le site Internet de l'ambassade de France ou auprès de la section consulaire.

Communiqués du Directeur de l'école primaire

C'est avec plaisir que je prends la direction de l'école primaire du LFD et que je succède à M. Fuentes afin de poursuivre le travail qu'il a engagé avec l'équipe enseignante en alliant compétence et dynamisme. Merci de prendre en considération ces quelques précisions et rappels des bonnes conduites destinés à favoriser le vivre ensemble à l'école.

Horaires	Site Dolto				
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Accueil	7h25	8h20	7h25	8h20	7h25
Début des cours	7h35	8h30	7h35	8h30	7h35
Fin des cours	12h35 en maternelle, 12h45 en élémentaire				
Horaires	Site Kessel				
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Accueil	7h20	8h15	7h20	8h15	7h20
Début des cours	7h30	8h25	7h30	8h25	7h30
Fin des cours	12h40				

ATTENTION : Les deux sites ferment leurs portes à 13h précises. Veuillez prendre, s'il vous plaît, vos dispositions.

• **Absences.** Le respect des horaires et l'assiduité sont la garantie de bons apprentissages. En cas d'absence, les parents ou la personne responsable doivent téléphoner immédiatement à l'École pour la justifier.

• **Renseignements / EDUKA.** Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être communiqué à l'École le plus vite possible. Nous devons pouvoir vous joindre à tout moment.

• **Santé, PAI et prise en charge extérieure sur le temps scolaire.** Aucun médicament ne peut être donné par le personnel de l'École. En cas de maladie chronique comme asthme, œdème, épilepsie, allergie alimentaire..., il conviendra d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Celui-ci est fait à la demande des familles (contacter la direction).

• **Fonctionnement de l'école.** Il est indispensable que les enfants aient dans tous les moments de leur vie, une conduite et une tenue vestimentaire correctes et respectueuses que ce soit envers leurs camarades ou le personnel. L'École se réserve le droit de confisquer tout objet susceptible de troubler son bon fonctionnement.

• **Sécurité.** Aucun élève ne quitte seul le site Dolto et, du fait du jeune âge de certains élèves, des adultes sont autorisés à entrer chaque sur le site et à accéder aux salles (*maternelle, CP*).

Le badge nominatif doit donc être systématiquement présenté pour entrer. Sans badge, un adulte n'est pas autorisé à entrer sur le site et doit obligatoirement se présenter au secrétariat. L'identité des personnes est vérifiée, notamment pour les nouveaux parents dont le badge est en cours de réalisation.

Aucun élève ne sera remis à un adulte qui n'aura pas été habilité par ses parents. Un contrôle visuel des sacs peut être effectué. Des exercices de sécurité seront réalisés pendant l'année. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder et de signaler tout comportement ou objet suspect.

• **Réunions, rendez-vous et cahier de liaison.** Les enseignants organiseront prochainement une réunion d'informations. Toute l'année, ils reçoivent sur rendez-vous pris dans le cahier de liaison.

• Le cahier de liaison sert également à informer l'école de toute modification concernant la vie de l'élève : absences ; problème de santé, demande de certificats...

Recevant moi-même sur rendez-vous, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Tout le personnel de l'École se joint à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée scolaire

Philippe BERNARD.